
Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission près l'armée des côtes de Cherbourg, relative aux rebelles de la Vendée cachés dans la ville de Laval, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793)

Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier (de Saintes), en mission près l'armée des côtes de Cherbourg, relative aux rebelles de la Vendée cachés dans la ville de Laval, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41482_t1_0235_0000_5;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

nay et Montanay, dépendantes du département de l'Ain, sont situées de telle manière qu'elles sont obligées de passer par le milieu de la ville de Neuville pour se rendre dans le chef-lieu de leur district, qu'elles sont abondantes en blé et en peuvent fournir pendant la majeure partie de l'année à la ville de Neuville, ce qu'elles refusent sous le prétexte qu'elles ne ressortent pas du département du Rhône-et-Loire : il serait donc utile et nécessaire qu'elles fissent partie du district proposé de Neuville, ainsi que la commune de Genay et de Civrilleux.

(Suivent 112 signatures.)

V.

LETTRE DE GARNIER (DE SAINTES), COMMISSAIRE DE LA CONVENTION PRÈS L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG (1).

Suit le texte de cette lettre d'après un document des Archives nationales (2).

Garnier (de Saintes), représentant du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg, à la Convention nationale.

« Avraiches, le 7 du 2^e mois de l'an II de la République.

« Nous apprenons, citoyens collègues, que les brigands chassés de la Vendée et pressés par les forces qui se lèvent de toutes parts, se retranchent dans l'odieuse ville de Laval; déjà on nous assure qu'ils ont coupé le pont, qu'ils se grossissent de tous les fanatiques des environs voisins, et font de fréquentes sorties pour se former des magasins. Ils seront bientôt à nous, j'espère, ces approvisionnements ramassés par le crime. Laval sera sous peu environnée; Rossignol s'avance avec ses forces, les nôtres descendent vers Saint-Hilaire et Fougères, l'armée mayennaise les presse sur leurs derrières, l'Orne et la Sarthe s'avancent, je pense, sur leurs flancs, et, ainsi environnés ils doivent trouver leur tombeau dans le lieu même qu'ils ont souillé par leur présence.

« Nous ferons en sorte de ne pas laisser échapper un de ces infâmes habitants des campagnes de Laval qui, n'étant retenus ni par l'idée des bienfaits qu'ils ont seuls recueillis de la Révolution, ni par l'exemple terrible de la criminelle *Lyon*, se sont audacieusement rassemblés autour de ces débris ensanglantés du fanatisme. Parmi eux on m'assure qu'il y a beaucoup de prêtres déguisés en femmes.

« Je vous promets, dès que les uns et les autres seront pris, qu'ils ne fatigueront aucun tribunal de l'insurrection de leur procès et je les ferai fusiller chacun dans les communes qui les auront produits.

(1) La lettre de Garnier (de Saintes) n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais en marge du document des Archives, on lit cette phrase : « Renvoyé au comité de Salut public le 13 du 2^e mois, 2^e année de la République. »

(2) Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.

« Cet exemple terrible, dont je rendrai les habitants des campagnes témoins, produira, j'espère, un salutaire effet. Nous n'avons plus que deux monstres à combattre pour assurer le triomphe de la liberté : l'égoïsme des riches et le fanatisme des prêtres.

« C'est à vous, citoyens collègues, à terrasser le premier, et vos commissaires dans les départements doivent se charger d'exterminer le second. Je vous avoue que je lui porte de terribles coups, surtout l'homme est prêt à conquérir sa raison. Aussi, en dirigeant mes attaques suivant les dispositions des esprits, j'ai la satisfaction de voir qu'aucun de mes coups n'a porté à faux; et lorsque maître de son intelligence l'homme ne la dirigera que vers la vertu et l'amour de la patrie, l'édifice de la République sera achevé et il ne nous restera plus que les rois à détrôner.

« GARNIER (de Saintes). »

VI.

LETTRE DU REPRÉSENTANT COUTURIER (1).

Suit un extrait de cette lettre d'après le Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Couturier, représentant du peuple, écrit d'Etampes, le 11 du second mois, qu'il a pris des mesures sévères contre les cultivateurs

(1) La lettre du représentant Couturier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire. Elle n'est pas davantage mentionnée dans le *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public* de M. Audard. Mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de la séance du 13 brumaire et dans divers journaux de l'époque.

(2) *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 3 novembre 1793). D'autre part, l'*Auditeur national* n^o 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 1; et le *Mercur universel* [14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 58, col. 2] rendent compte de la lettre de Couturier dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU DE L'Auditeur national.

Une disette factice s'est manifestée dans le district de Corbeil. Le représentant du peuple, envoyé dans le département de Seine-et-Oise, en écrivant à la Convention qu'elle ne peut être attribuée qu'à la malveillance des fermiers, annonce qu'il ne néglige aucune des mesures capables de la réprimer. Il ajoute que bientôt il enverra du numéraire à la Convention, avec un ci-devant reliquaire de grandeur colossale.

II.

COMPTE RENDU DU *Mercur universel*.

Lettre de Couturier, représentant du peuple dans le district de Corbeil. Elle annonce que dans ce district une disette factice et fomentée par les malveillants s'est fait sentir. Il a pris des mesures répressives et nécessaires et fait arrêter plusieurs mauvais citoyens. « A mon retour à Paris, dit-il, j'apporterai des assignats et de l'argenterie, peu cependant. La Convention y verra avec plaisir un louis donné par un sans-culotte. J'apporterai aussi un reliquaire de vermeil. L'esprit public est bon dans ce département. »